



Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 1^{er} juin 2026

Les remboursements de soins du régime agricole à fin avril 2026

En avril 2026, les dépenses de soins ville du régime agricole, en date de remboursement, diminuent légèrement de - 0,4 %. En comparaison aux 4 premiers mois de 2025, elles progressent toutefois de + 2,9 %.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,35 milliards d'euros** en 2025 pour les seuls soins de ville, soit **4,5 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2025 avec un **recul de 3,0 %** soit une diminution similaire à celle de 2024 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2016-2024). La population des **salariés agricoles** baisse très légèrement en 2025 (- 0,3 %) après une hausse quasi constante de 2016 à 2024 (+ 1,1 % en moyenne annuelle). Ces effets démographiques des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,3 % en 2025.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les quatre premiers mois de 2026 diminue de 1,8 % par rapport à la même période de l'année précédente (- 3,2 % pour le régime des non-salariés agricoles et - 0,9 % pour celui des salariés agricole).

La stabilisation des remboursements de soins de ville des non-salariés agricoles atténue les dépenses du régime

L'évolution des remboursements des soins de ville au régime agricole (+ 2,9 %) résultent de la hausse des remboursements du régime des salariés agricoles avec + 5,0 % tandis que ceux régime des non-salariés agricoles stagnent avec + 0,4 %.

Les évolutions des remboursements d'honoraires sont contrastés selon les professionnels de santé

Après une progression par rapport au mois précédent de 1,3 % en mars, les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** reculent de nouveau en avril (- 1,3 %). Ces remboursements diminuent de 4,3 % par rapport à la même période de 2025. Ce poste contribue négativement à l'évolution globale des dépenses (- 0,3 point). À l'inverse, **les honoraires des médecins spécialistes** augmentent fortement de + 16,3 % à fin avril. Après la chute de janvier dû au retard de liquidation lié à la campagne tarifaire, le rattrapage se poursuit. Les actes techniques restent particulièrement dynamiques (+ 20,1 %) et contribuent à eux seuls pour + 1,1 point à la croissance des soins de ville. **Les honoraires dentaires** augmentent de + 1,7 % à fin avril mais ralentissent légèrement par rapport au mois précédent (-1,2 %) après plusieurs mois en progression. Les remboursements demeurent néanmoins supérieurs à ceux observés l'an passé, dans un contexte toujours marqué par l'extension du dispositif M'T'Dents depuis avril 2025.

Les remboursements de soins infirmiers diminuent contrairement à ceux des soins de kinésithérapies

La situation reste contrastée pour **les remboursements des auxiliaires médicaux** qui diminuent de - 0,1 % à fin avril. Les remboursements infirmiers reculent de - 1,6 % en comparaison au 4 premiers mois de 2025 et diminuent de - 2,8 % sur le mois. À l'inverse, les remboursements de masseurs-kinésithérapeutes progressent de + 3,2 % et restent stables par rapport à mars.

Les remboursements pour les actes de laboratoires sont en hausse

Comparativement aux 4 premiers mois de 2025, **les remboursements d'analyses médicales**, progressent de + 3,5 % à fin avril. La dynamique mensuelle observée en février et mars s'interrompt toutefois en avril avec une baisse de - 4,8 %.



Les remboursements de transports reculent

Les remboursements de transports diminuent de - 4,8 % à fin avril, comparativement aux quatre premiers mois de 2025. Après un rebond mensuel observé en mars (+ 2,6 %), les remboursements reculent de nouveau en avril (- 2,5 %). Ces dépenses demeurent impactées par la diminution des tarifs des véhicules non certifiés appliquée depuis octobre 2025.

Les versements d'Indemnités journalières maladie poursuivent leur baisse

En retrait depuis le début de l'année, les indemnités journalières diminuent de - 2,5 % à fin avril : - 2,3 % pour les IJ Maladie et - 2,7 % pour les IJ ATMP. En évolution mensuelle, les versements baissent de - 1,5 % et - 5,2 % en avril.

Les médicaments progressent de façon dynamique

Comparativement aux 4 premiers mois de 2025, les remboursements de médicaments progressent de + 5,6 % à fin avril et contribuent pour + 0,8 point à la croissance globale des soins de ville. Les médicaments rétrocedés sont particulièrement dynamiques avec une hausse de + 24,4 % à fin avril, surtout en fin de période (avec + 8,9 % et + 12,9 % les deux derniers mois) ; hausse à relativiser toutefois compte tenu de leur faible part dans les remboursements de médicaments (5%). Les remboursements de médicaments en ville progressent quant à eux de 4,6 % à fin avril.

Les dispositifs médicaux évoluent à la hausse

Enfin, les remboursements de dispositifs médicaux progressent de + 1,9 % à fin avril. Après plusieurs mois de hausse, l'évolution des remboursements est quasiment stable (- 0,1 %).

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin avril 2026	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2025	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2025	
TOTAL SOINS DE VILLE	+3,8%	+1,4%	+5,8%	+1,7%	+2,9%	+0,4%	+5,0%	+2,4%	-0,4%
Soins de ville hors produits de santé	+2,3%	-0,3%	+4,2%	+1,2%	+1,8%	-0,7%	+3,7%	+1,8%	-0,8%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+7,2%	+4,1%	+9,5%	+1,8%	+8,3%	+4,9%	+10,6%	+4,4%	+2,2%
- Médecins généralistes	+1,8%	-1,5%	+4,5%	-1,2%	-4,3%	-6,7%	-2,6%	+2,9%	-1,3%
- Médecins spécialistes	+10,3%	+7,3%	+12,5%	+4,2%	+16,3%	+12,1%	+19,3%	+4,4%	+4,4%
- Dentistes	+5,0%	+1,4%	+7,3%	-2,7%	+1,7%	-0,8%	+3,2%	+6,2%	-1,2%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,8%	-2,0%	+4,9%	+0,1%	-0,1%	-2,7%	+3,9%	+0,5%	-2,0%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,5%	-0,6%	+5,9%	+2,6%	+3,2%	+0,4%	+6,2%	+2,7%	+0,0%
- Infirmiers	-0,4%	-2,7%	+3,7%	-1,4%	-1,6%	-3,8%	+2,2%	-1,1%	-2,8%
Laboratoires	+1,0%	-3,4%	+4,5%	-12,7%	+3,5%	-0,5%	+6,6%	-15,4%	-4,8%
Frais de transports	-2,3%	-5,1%	+0,6%	+3,5%	-4,8%	-8,2%	-1,3%	+3,7%	-2,5%
Indemnités journalières (IJ) :	-1,0%	-0,7%	-1,0%	+3,5%	-2,5%	-1,8%	-2,6%	+2,7%	-2,8%
- IJ maladie	-0,9%	+1,6%	-1,4%	+4,4%	-2,3%	+2,1%	-3,2%	+3,6%	-1,5%
- IJ ATMP	-1,0%	-4,9%	-0,3%	+2,0%	-2,7%	-9,0%	-1,6%	+1,2%	-5,2%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+6,2%	+3,6%	+8,9%	+2,5%	+4,7%	+1,9%	+7,9%	+3,3%	+0,4%
Médicaments :	+7,1%	+4,9%	+9,3%	+2,4%	+5,6%	+3,2%	+7,9%	+3,3%	+0,5%
- Médicaments délivrés en ville	+6,6%	+4,6%	+8,7%	+3,1%	+4,6%	+2,7%	+6,5%	+4,4%	-0,3%
- Médicaments rétrocedés	+15,4%	+11,1%	+18,1%	-8,4%	+24,4%	+16,9%	+28,8%	-14,6%	+12,9%
LPP	+3,5%	-0,2%	+7,5%	+3,0%	+1,9%	-2,3%	+6,6%	+3,3%	-0,1%

RA = Régime Agricole

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale d'avril 2026